



Charte d'engagement volontaire pour la sobriété en matière de rayonnements électromagnétiques artificiels

Label'onde

Moi/Nous, gérant(e), propriétaire, gérant de.....
....., m'/nous engage/ons à respecter dans ce lieu les points suivants, afin de limiter l'exposition de mes clients, ma patientèle, mes salariés et moi-même aux rayonnements électromagnétiques artificiels pour préserver notre santé et limiter la consommation d'énergie :

- ✓ **Utiliser un téléphone fixe filaire ou un téléphone fixe sans fil en mode ECO-DECT** (faible émission d'hyperfréquences) en lieu et place d'un fixe sans fil classique très fortement émetteur (plus grosse source domestique de pollution électromagnétique).
- ✓ **Déconnecter la wifi privée et la wifi communautaire émises par ma box** et à utiliser une solution filaire pour réaliser la connexion à internet.
- ✓ Mettre mon téléphone mobile en mode avion dès que possible ou a minima désactiver les fonctions wifi, bluetooth, données mobiles, très fortement émettrices d'ondes et consommatrices d'énergie.
- ✓ Limiter l'utilisation d'objets connectés, montre connectée, tablette...
- ✓ Mettre à disposition de la documentation d'information sur les problèmes liés aux ondes électromagnétiques artificielles (basses fréquences et radiofréquences).

J'appose de manière visible le logo fourni par la **Coordination des collectifs aveyronnais d'information sur les Champs Électromagnétiques et le numérique**, et par l'**association agréée protection de l'environnement le Comité Causse Comtal** et cette charte pour informer de mon engagement. Plus d'informations sont disponibles sur le site ccaves.org.

Fait à

, le

Signature